



DEPARTEMENT DES
PYRENEES ORIENTALES

ARRONDISSEMENT
DE PRADES

CANTON DE VALLEE
DE L'AGLY

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAL EN
EXERCICE EST
DE : 11

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE :

ABSTENTION :

CONVOCAION EN
DATE DU :10/07/2026

AFFICHAGE EN DATE
DU :

CERTIFIEE
EXECUTOIRE APRES
DEPOT EN
PREFECTURE LE :

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE CARAMANY

N° 40.2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi vingt-trois juillet deux-mille vingt-six à 19 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de Caramany, légalement convoqué, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur LEMAIRE Frank, Maire

Présents : DEFRASNE Amandine, FOUSSAT Philippe, Adjoints au Maire, JOANNON Yohann, ALLANIC Christian, D'AGRO Jean-François, DEVARENNES Dominique, TRAON Jeanne, SEYS Stéphane

Absentes excusées : DRAPÉ Magalie, donne pouvoir à DEFRASNE Amandine

Absentes : BORTOLUZZI Marion

Secrétaire de séance : Mme Jeanne TRAON

Formant la majorité des membres en exercice

Objet : : LOCATION DES GITES COMMUNAUX : REVISION DES TARIFS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de voter les tarifs pour la location des gites communaux.

POUR LA PERIODE 01/11/2025 AU 29/08/2026 Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de compléter la délibération prise par la précédente municipalité, délibération N°30.2025 du 24 septembre 2025 et de rajouter certaines informations manquantes, comme les frais supplémentaires, le tarif du gîte Jonquille, la caution, les périodes des saisons.

Pour rappel les tarifs votés étaient les suivants :

Gîtes	Moyenne Saison	Haute Saison	Basse Saison	Week-end
Azalée	265.00	335.00	220.00	120.00
Eglantine	255.00	315.00	210.00	110.00
Fougère	420.00	480.00	340.00	185.00
Iris	352.00	410.00	280.00	155.00
Lilas	352.00	410.00	280.00	155.00

Monsieur le Maire propose le tableau ci-dessous, récapitulant toutes les informations inerrantes à la location.

Gîtes	Moyenne Saison	Haute Saison	Basse Saison	Week-end	Cauton
Azalée	265.00/7j 37.875/j	335.00/7j 48.00/j	220.00/7j 31.00/j	120.00/7j 17.00/j	300.00
Eglantine	255.00/7j 36.427/j	315.00/7j 45.00/j	210.00/7j 30.00/j	110.00/7j 16.00/j	300.00
Fougère	420.00/7j 60/j	480.00/7j 69/j	340.00/7j 48.58/j	185.00/7j 26.00/j	300.00
Iris	352.00/7j 50.00/j	410.00/7j 59/j	280.00/7j 40.00/j	155.00/7j 22.00/j	300.00
Lilas	352.00/7j 50.28/j	410.00/7j 59/j	280.00/7j 40.00/j	155.00/7j 22.00/j	300.00
Jonquille	29.00/j	35.00/j	-	-	300.00

Les saisons sont définies ci-dessous (du samedi au samedi) :

PERIODES	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
04/01/2025 AU 08/02/2025	X		
08/02/2025 AU 08/03/2025		X	
08/03/2025 AU 12/04/2025	X		
12/04/2025 AU 04/07/2025		X	
04/07/2025 AU 30/08/2025			X
30/08/2025 AU 13/09/2025		X	
13/09/2025 AU 25/10/2025	X		
25/10/2025 AU 08/11/2025		X	
01/11/2025 AU 20/12/2025	X		
20/12/2025 AU 03/01/2026		X	
03/01/2026 AU 07/02/2026	X		
07/02/2026 AU 07/03/2026		X	
07/03/2026 AU 11/04/2026	X		
11/04/2026 AU 04/07/2026		X	
04/07/2026 AU 29/08/2026			X

Compte tenu de la modification de la gestion du service réservation des gîtes, tous les contrats pris jusqu'au 15/07/2026 feront l'objet de ce mode de calcul.

En ce qui concerne les contrats signés après le 15 juillet 2026, Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants :

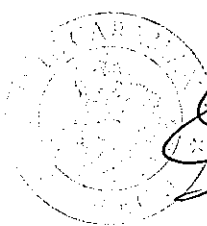
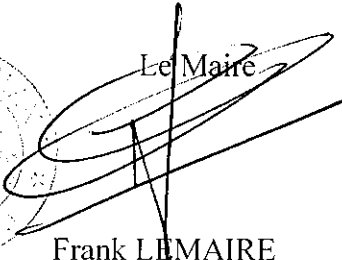
Gîtes	Tarif à la nuitée
Azalée	60.00€
Eglantine	55.00€
Fougère	95.00€
Iris	85.00€
Lilas	90.00€
Jonquille	50.00€
Bruyère	120.00€

Suppléments :

- ÉLECTRICITÉ : supplément au-delà de 8 KW/jour selon le tarif EDF en vigueur au moment de la location
- LINGE de LIT (draps) : 6.00€ par lit et par semaine
- LINGE de TOILETTE (serviettes) : 3.00€ par personne et par semaine
- Forfait ménage : 45.00€
- Dépôt de garantie ou caution : 300.00€

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT.

 
Le Maire
Frank LEMAIRE

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le



ID : 066-216600395-20260723-D402026-DE